



## Flash cultures n°38 - Mardi 6 décembre 2022

Avec le soutien financier de :



**Message élaboré par les techniciens de la Chambre d'Agriculture du Jura, structure agréée sous le numéro FC 00551 pour le conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires.**

**C'est le dernier Flash Cultures pour cette année, encore bien particulière à bien des égards. Ce n'est pas que je ne vous aime pas mais j'apprécie que ça s'arrête pendant quelques semaines. Après 38 Flash j'ai besoin de souffler et de vivre des lundi et mardi sous une autre forme de travail.**

**Rendez-vous fin janvier 2023 pour les nouvelles berlèses. Désolé pour celles et ceux qui ne cultivent pas de colza car il est vrai que cette culture s'arrose la première place dans quasiment tous les Flash Cultures.**

### COLZA D'HIVER

**\* Larves d'altises et berlèses (voir Tableau 1 page suivante):**

Les résultats des berlèses des colzas prélevés les 24 octobre et 2-3 novembre sont définitifs. Le risque est faible pour toutes ces parcelles en raison du faible nombre de larves et d'un poids frais de colza élevé. La seule parcelle avec un faible poids, La Loye, a un nombre de larves très faible (0,8 larves par pied), contrairement aux autres parcelles de ce type prélevées plus tard. C'est aussi la seule qui a reçu un traitement Boravi tout début octobre visant la grosse altise. Faut-il y voir une efficacité de ce traitement vis-à-vis du nombre de larves ?

Pour les autres parcelles prélevées plus tard, les résultats sont provisoires mais l'évaluation du risque ne changera pas quelle que soit l'évolution du nombre de larves par pied. 3 parcelles sur 11 ont un risque fort, c'est-à-dire qu'il faut intervenir dès que possible et sous réserve que les conditions d'applications soient réunies. Ce sont 3 parcelles qui ont levé tardivement et qui avaient des poids frais faibles au moment du prélèvement (< à 35g par pied ou < à 1000g/m<sup>2</sup>).

5 parcelles sur 11, soit quasiment la moitié, ont un risque moyen, c'est-à-dire qu'un traitement peut se justifier. Le nombre de larves est supérieur à 5 larves donc élevé mais compte tenu du poids frais important, le colza devrait pouvoir se défendre ou supporter l'infestation larvaire. Mais tout dépendra de la pousse du colza d'ici le printemps et donc impossible de savoir de quel côté penchera la balance. Personnellement pour les parcelles à 10 larves et plus, et dans le contexte actuel, il me semble préférable d'intervenir sous réserve que les con-

ditions soient réunies. Et bien évidemment de laisser un TNT.

Trois parcelles sur 11, ont un risque faible, le nombre de larves par pied est inférieur à 4. Tout début janvier, nous débuterons une nouvelle berlèse pour toutes les parcelles à risque faible afin de réévaluer le risque.

**D'ici là passez une bonne fin d'année et commencez bien la nouvelle.**



**Photo 1 : La cuvette jaune piège bon nombre de petites bestioles, mais tue aussi et je le regrette. Ce jour-là j'en ai sauvé une assez exceptionnelle.**

Tableau 1 : Résultats provisoires des berlèses à la date du 05/12/2022 sur le réseau de parcelles CA39.

Commune	Date de semis	Type de sol	Poids frais moyen en g/pied jour du prélèvement	Nb de larves/pied	Risque*
<b>Prélèvements du 24/10 (berlèse terminée)</b>					
Saint-Loup BSV	17/08	Limon blanc	67	0,9	Faible
Annoire BSV	16/08	Argileux	92	2,05	Faible
Saint-Loup Peuplier	17/08	Limon blanc	80	2,47	Faible
Saint-Lothain BSV	22/08	Limono-argileux	132	0,55	Faible
Courlans	10/08	Limon blanc	103	0,05	Faible
<b>Prélèvements 02 et 03/11 (berlèse terminée)</b>					
Vincent	22/08	argileux	198	1,10	Faible
Cosges	22/08	Limon blanc	152	2,15	Faible
La Loye	13/08	Argileux	26	0,8	Faible
La Loye BSV	13/08	Argileux ou gravier	96	4,5	Faible
Sermange BSV	13/08	Limono argileux	95	1,2	Faible
Malange BSV	16/08	Limono argileux	85	0,3	Faible
<b>Prélèvements du 07/11 (berlèse en cours)</b>					
Authume BSV	23/08	Limon avec tache de rouget	122	18,5	Moyen
Les Hays BSV	24/08	Limon blanc	178	6,4	Moyen
Saint-Aubin	23/08	Argileux	121	12,8	Moyen
Vercia	27/08	Limon blanc	68	2,3	Faible
Chapelle-Voland	17/08	Limon blanc	149	3,8	Faible
Bletterans	22/0/	argileux	91	15,9	Moyen
<b>Prélèvements du 14/11 (berlèse en cours)</b>					
Nance	27/08	Argileux	40	3,5	Faible
Aumur BSV	25/08	Limon blanc	33	26,4	Fort
Tichey BSV	17/08	Argileux	10	12,4	Fort
Saint-Baraing BSV	4/09	Limon blanc	140	14,1	Moyen
<b>Prélèvements du 24/11 (berlèse en cours)</b>					
Saint-Aubin Arnaud	01/09	Limono-argileux	35	14	Fort

\*Risque faible = un traitement ne se justifie pas - Risque moyen = un traitement peut se justifier - Risque fort = un traitement se justifie

### RAPPEL

Si à la suite de votre berlèse, l'estimation du risque est fort voire moyen, un traitement est nécessaire ou peut se justifier. Un seul produit est autorisé : le MINECTO GOLD à la dose de 0,1kg/ha. La substance active de ce produit (cyantraniliprole) est limitée à une application tous les 3 ans. Ce produit à une **DVP de 20m**. Il peut être appliqué jusqu'au 12 février sous réserve d'avoir

fait une berlèse et que le seuil de risque soit atteint. Il doit être associé à un adjuvant pénétrant homologué bouillie insecticide lors de son application. Laissez un témoin non traité si vous l'utilisez.